



MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 24 novembre 2023, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Finances: Admission en non valeur,
- Finances: Budget communal décision modificative N°2 - admission en non valeur,
- Finances: Location salle des fêtes du 17/09/2023 dégradation,
- Finances: remboursement de l'acompte au titre du "filet de sécurité" et budget communal décision modificative N°3,
- Finances: cimetière aménagement, travaux de sécurisation et subvention actualisation,
- Dépotoir: Règlement intérieur,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 16 novembre 2023

Le Maire



Géraldine Dumoutier